

ENSEIGNEMENT

B. - La population scolaire

En 1979, les effectifs scolarisés en Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 46 033. Ils étaient de 6 531 en 1945, de 23 438 en 1965. L'accroissement annuel varie bon an mal an entre 3 et 5 % depuis une dizaine d'années, après une poussée à 8 % entre 1971 et 1972, résultant de l'immigration liée au « boom » économique.

1. - La répartition communale et intercommunale

En dehors de la zone urbaine centrée sur le chef-lieu du Territoire, qui regroupe plus de la moitié des élèves et étudiants de la Nouvelle-Calédonie, seule la commune insulaire de Lifou rassemble plus de 5 % des effectifs scolarisés dans l'archipel néo-calédonien. Sur les 31 communes, hors de Nouméa, 12 comptent moins de 1 % de la population scolaire du Territoire.

La mise en rapport des effectifs scolarisés et de la population communale âgée de moins de 20 ans fait apparaître que, dans cinq communes de la Grande Terre, les effectifs scolaires représentent moins de 50 % des moins de 20 ans. Une partie des élèves poursuivent en effet leurs études dans une autre commune. Gomen alimente Koumac, Voh et Poya Koné. Moindou envoie ses élèves à Bourail et La Foa, ceux de Dumbéa et du Mont-Dore vont à Nouméa, en particulier. A l'inverse, les communes d'accueil comme Bourail et Koné comptent plus d'effectifs scolaires que de moins de 20 ans.

2. - La répartition ethnique

Pour faire apparaître le rôle du pluralisme ethnique dans les effectifs scolarisés, on a différencié, à l'échelle de la commune, élèves mélanésiens et européens, mais on a dû regrouper les minorités ethniques dans une rubrique « divers » pour des raisons de lisibilité, en raison des grands écarts numériques existants. Globalement, 44 % des effectifs scolarisés dans le Territoire sont de souche mélanésienne, 34 % d'origine européenne, 9 % de provenance wallisienne ; 5 % sont Tahitiens, 4 % Indonésiens, 2 % Vietnamiens, 2 % d'autres origines.

Si les Mélanésiens représentent 99 % de la population scolaire aux îles, ils ne comptent que pour 53 % dans l'intérieur de la Grande Terre et pour seulement 19 % à Nouméa. A l'inverse, les Européens ont une importance symbolique aux îles (1 %), modeste dans l'intérieur de la Grande Terre (25 %), prépondérante à Nouméa (53 %). L'agglomération nouméenne, prise dans sa plus grande extension et comprenant, outre le chef-lieu du Territoire, le Mont-Dore, Dumbéa et Païta, rassemble 76 % des élèves d'origine européenne, 85 % des Tahitiens et même 90 % des Wallisiens, mais seulement 28 % des Mélanésiens scolarisés du Territoire.

Cette situation résulte à la fois de la composition ethnique de la population du « grand Nouméa » et du rôle des équipements du chef-lieu et de ses banlieues. La répartition ethnique des effectifs varie sensiblement suivant les niveaux de l'enseignement (tableau I).

	Mélanésiens	Européens	Wallisiens	Tahitiens	Divers	Effectif total
Premier degré	49 %	29 %	10 %	5 %	7 %	33 939
Secondaire	30 %	49 %	6 %	4 %	11 %	8 660 *
Technique	29 %	40 %	11 %	6 %	14 %	3 038 *
Supérieur	11 %	78 %		– total 11 % –		396 **

* dont 5 % d'Indonésiens , 3 % de Vietnamiens

** dont 5 % de Vietnamiens.

Tableau I. - Répartition des effectifs par origine ethnique dans l'enseignement en 1979.

Dans le cas où les infrastructures de l'enseignement du second degré sont limitées aux classes de 6^e et 5^e ou à un cours technique (Pouébo, Touho, Ponérihouen, Ile des Pins, Ouvéa), la répartition ethnique est semblable à celle qui prévaut pour le premier degré : la dominante mélanésienne avoisine ou dépasse 80 % de l'effectif scolarisé. Dans les communes où l'enseignement du second degré comporte un premier cycle d'études complet et parfois un second cycle, la représentation relative des Européens et des groupes de la rubrique « divers » s'accroît.

A Houaïlou la dominante mélanésienne s'accroît par contre de façon importante lorsqu'on passe du premier au second degré, ce qui accrédite l'existence d'une forte immigration scolaire d'origine mélanésienne et d'une légère émigration vers Bourail et Nouméa pour les Européens. La même situation se retrouve à Païta et moins nettement au Mont-Dore. Le schéma habituel se vérifie au contraire à Nouméa où l'importance relative des Européens progresse du premier degré au second degré alors que celle des Mélanésiens se restreint et celle des « divers » stagne.

Encore faudrait-il nuancer ces observations en tenant compte de la mobilité d'une proportion importante d'élèves européens appartenant à des familles de cadres et de fonctionnaires.

Il conviendrait également de noter que se retrouvent, dans l'analyse des résultats scolaires, selon l'ethnie d'origine, des difficultés de classification souvent évoquées lors des études démographiques.

3. - L'importance relative de l'enseignement public et des enseignements privés

En 1979, l'enseignement public de la Nouvelle-Calédonie regroupe 64 % des effectifs scolaires ; l'enseignement catholique en compte pour sa part 29 %, « l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique » 4 %, la « Fédération de l'Enseignement Protestant » 3 %. Près des deux tiers des effectifs de l'enseignement public étudient à Nouméa et dans sa banlieue tandis que près des trois quarts des élèves des écoles protestantes fréquentes les établissements du reste de la Grande Terre. La répartition des effectifs de l'enseignement catholique est mieux équilibrée. Plus de la

de formation des maîtres, qui fait pendant à l'Ecole Normale de l'enseignement public. Les regroupements d'écoles primaires et les créations d'établissements secondaires ont conduit à la multiplication des internats. L'enseignement public en compte quatre à Nouméa. Bourail, Koné, Koumac, Houaïlou, Wé et Poindimié accueillent les autres.

A l'inverse, les internats relevant des enseignements confessionnels reçoivent un pourcentage plus élevé d'enfants scolarisés dans le primaire. C'est pourquoi on les rencontre aussi bien en zone rurale, au sein même de certains périmètres de réserves mélanésiennes, que dans les centres urbanisés. L'enseignement catholique gère trente-quatre internats.

La migration des élèves est encore plus nécessaire dans les enseignements protestants, surtout pour les enfants pris en charge par la « Fédération de l'Enseignement Libre Protestant ». Celle-ci ne compte en effet que deux internats. Les cinq internats de « l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique » se répartissent entre la Grande Terre et les îles.

2. - Les établissements du premier degré

En 1979, seule la petite commune de Farino (130 hab.) ne possède pas d'école primaire. Sur les 258 ouvertes, Nouméa en compte 48. Le « grand Nouméa » (incluant le Mont-Dore, Dumbéa, Païta) regroupe 27,3 % des unités scolaires pour plus de 57 % de la population.

La densité de l'urbanisation et, à défaut, l'importance des infrastructures administratives et missionnaires déterminent pour une grande part la taille des écoles.

D'une façon générale on peut opposer dans chaque commune (Nouméa mise à part) une école publique de forte taille située au chef-lieu et un semis de petits établissements s'adaptant à la dispersion des collectivités tribales mélanésiennes. Toutefois, à Pouébo, Ouégoa, Thio, Poindimié, Yaté, Païta, le Mont-Dore et dans toutes les îles, les écoles comptant le plus d'élèves relèvent d'une association confessionnelle. Belep et l'île des Pins voient subsister le monopole de l'enseignement catholique, ce qui montre l'importance de l'héritage missionnaire en milieu rural.

Aujourd'hui, le statut des établissements n'oppose plus aussi nettement que par le passé, en Grande Terre, les écoles publiques, aux effectifs les plus nombreux, souvent liées aux villages coloniaux situés près du littoral, aux petites écoles confessionnelles des vallées de la Chaîne centrale, liées aux tribus. Dans tous les cas, la répartition suivant la taille des établissements présente un large éventail, qui n'exclut pas les nuances régionales. les établissements du premier degré enregistrent la présence de moins de 50 élèves dans 55 % des cas sur la côte Est, dans 47 % des cas sur la côte Ouest ; près de la moitié des écoles situées dans les îles ont moins de 100 élèves. On notera d'autre part que les deux tiers des écoles des îles, près de la moitié de celles de l'intérieur de la Grande Terre ont un cycle incomplet. Une seule école de la fédération protestante comporte plus de 10 classes et compte plus de 200 enfants ; l'enseignement catholique compte 17 écoles de ce type et le public 47, auxquelles il faut ajouter les quatre écoles maternelles de Nouméa, comptant de 230 à 250 enfants. Hors de Nouméa, les écoles maternelles de création récente (reentrée scolaire de 1978 ou de 1979) n'ont de rôle attractif que dans les centres secondaires les mieux urbanisés.

3. - L'implantation des enseignements secondaire, technique et supérieur

La Nouvelle-Calédonie comporte 52 unités d'enseignement secondaire ou technique, dont certaines trouvent place dans le même établissement. Ainsi le lycée La Pérouse accueille-t-il des sections classiques et modernes préparant aux baccalauréats A, B, C et D, des sections techniques préparant aux baccalauréats G1, G2, G3, et B, T. S. (Brevet de Technicien Supérieur), enfin un Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP commercial préparant à divers C. A. P. et B. E. P.).

Ce qui est vrai pour Nouméa l'est aussi pour le reste du Territoire tant dans l'enseignement public que privé. Les établissements dispensant un enseignement secondaire sont au nombre de 36, dont quatre assurent à Nouméa la formation du second cycle (classes de 2^e, 1^{re} et terminales).

L'enseignement public possède à Nouméa quatre établissements pour le premier cycle des études secondaires (classes de 6^e à 3^e). Deux collèges dépendant de l'enseignement catholique et un établissement privé non confessionnel (l'Ecole Moderne) proposent aussi un premier cycle d'études secondaires. D'autres établissements secondaires de premier cycle existent à la périphérie de Nouméa, sur la commune du Mont-Dore et dans le bourg de Païta. Bourail voit coexister depuis quelques années un C. E. G. public et le collège catholique du Sacré-Cœur. La Foa possède aussi un C. E. G. public et un centre scolaire catholique. Depuis la rentrée de mars 1979, il en va de même à Lifou : pour Wé comme pour Bourail, l'implantation du collège confessionnel (le collège d'Havila, dépendant de l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique) a précédé l'installation du collège public. Une dernière commune, celle de Houaïlou, comporte aussi deux établissements concurrents pour le premier cycle des études secondaires. Par suite de l'éclatement, il y a plus de 20 ans, de l'Eglise Evangélique et de l'association scolaire qui en dépendait, la même vallée a vu surgir deux collèges protestants représentant l'un « l'Alliance Scolaire » (Do Neva), l'autre la « Fédération » (Nedivin). La mission catholique dirige deux collèges pourvus d'un premier cycle complet à Saint-Joseph d'Ouvéa et à Thio, et cinq établissements dotés uniquement des classes de 6^e et 5^e à Pouébo, Touho, Ponérihouen, Poindimié et Koné.

Les infrastructures de l'enseignement technique se situent pour une grande part à Nouméa. Elles comportent un lycée auquel sont rattachés trois établissements d'enseignement (dont un LEP pour la formation hôtelière). Hors de Nouméa, l'enseignement technique est présent à Païta et Bourail. Quant à l'enseignement supérieur, il est encore mal représenté en Nouvelle-Calédonie. Un centre d'études juridiques comportant les deux années de Capacité en Droit, le premier et le second cycle de Droit et de Sciences Economiques, une antenne du conservatoire National des Arts et Métiers et une Ecole Normale d'instituteurs existent toutefois à Nouméa. Les enseignements confessionnels ont pour leur part mis en place un centre de formation et de recherches pédagogiques (CEFOREP). Enfin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouméa organise des cours professionnels au sein d'un Centre de Formation Consulaire.

L'importance de la population scolaire du Territoire et des besoins locaux de formation paraissent justifier le projet d'un centre universitaire préparant au premier cycle de disciplines littéraires, juridiques et scientifiques.

Moniteurs à Nouville en 1951, Section Normale pour la formation des maîtres annexée au collège La Pérouse en 1953), et la création d'un « Collège Technique » autonome (1953).

L'autonomie, acquise en 1957 à la suite de l'accession de la Nouvelle-Calédonie au statut de Territoire d'Outre-Mer, se répercuta dans le domaine de l'enseignement, désormais placé sous la responsabilité d'un Ministre local. Les fonctions de Chef du Service furent séparées, dès 1958, de celles de Principal du collège La Pérouse. Le Ministère local eut à faire face à une importante progression des effectifs (40 % dans le primaire, 50 % dans le secondaire et 75 % dans le technique, entre 1958 et 1963). Le Cours Normal fut réorganisé en 1959, complété en 1960 par une section d'élèves-brevetés et une autre d'élèves-moniteurs.

Dès 1961, les collèges La Pérouse et technique devinrent des Lycées, et un foyer des étudiants calédoniens fut ouvert à Paris.

Les premiers cours de capacité en Droit furent dispensés à partir de 1962 sous la responsabilité de la Faculté de Droit de Paris.

En 1963, une réforme du statut territorial supprima les Ministères locaux. C'est à un Vice-Recteur, nommé l'année suivante, que fut confiée la responsabilité de l'enseignement.

En 1965, l'ensemble des besoins du Territoire en matière d'éducation élémentaire était pour l'essentiel satisfaits. La scolarisation touchait presque tous les enfants. Toutefois, le poids des dépenses avait augmenté dans de telles proportions au cours des années précédentes que le budget local ne pouvait plus y faire face. Pour ne pas risquer de compromettre la poursuite de l'effort, les autorités territoriales décidèrent alors de faire appel à l'Etat.

C. - Le développement contemporain : diversification et soutien de l'Etat (1966-1980)

La prise en charge par l'Etat des enseignements secondaire, technique et professionnel, à la suite d'un vœu adopté par l'Assemblée territoriale après bien des hésitations, le 25 novembre 1965, a conditionné largement l'évolution de l'enseignement depuis cette date. Le Territoire a pu de la sorte consentir un effort accru en faveur de l'enseignement primaire et, par le biais de subventions, de l'enseignement privé.

De son côté, l'Etat a doté le Territoire de nombreux collèges, tant à Nouméa que dans l'intérieur, tout en multipliant créations de postes et dépenses de matériel, notamment dans l'enseignement technique. Les dépenses de l'Etat sont passées de 96 800 000 F. CFP en 1966 à 6 815 871 654 F. CFP en 1980, celles du Territoire de 539 600 000 F. CFP à 1 587 062 581 F. CFP durant la même période.

L'extension de la loi Debré au Territoire a fait passer l'enseignement privé à la charge de l'Etat, à partir de 1978.

Enfin l'administration territoriale pouvant de moins en moins faire face à ses obligations financières dans ce domaine, l'Etat a dû accorder des crédits pour l'enseignement primaire à partir de 1980.

Un très gros effort a été consenti parallèlement dans le domaine pédagogique, notamment au cours des cinq dernières années : création d'une véritable Ecole Normale ; multiplication des stages de recyclage ; diversification des sections et des options ; centre de Droit et des Sciences Economiques rattaché à l'Université de Bordeaux et menant à la maîtrise ; expérience d'un enseignement approprié au Territoire, en particulier avec les ALEP, (Annexes au Lycée d'Enseignement Professionnel) (décision - 1979 ; création - 1980) ; création d'un centre de documentation pédagogique et recherches sur les langues vernaculaires, etc...

La planche présente le bilan quantitatif détaillé de ces efforts dans les différentes régions du Territoire, qu'il s'agit maintenant d'analyser à travers les établissements et leurs effectifs.

II. - LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES EFFECTIFS SCOLAIRES

A. - Les infrastructures scolaires

1. - La répartition générale des équipements scolaires en 1979

La répartition des établissements (258) d'enseignement du 1^{er} degré s'adapte dans une certaine mesure à la carte des collectivités humaines qu'ils desservent, notamment dans l'agglomération nouméenne, dans les centres de l'intérieur de la Grande Terre et dans les tribus insulaires de plus de 400 habitants. En revanche, dans la Chaîne centrale, dans certaines zones de Maré et de Lifou, les effectifs réduits des groupes humains s'opposent à la multiplication des écoles. On assiste aujourd'hui à la fermeture d'établissements dans des villages où le minimum d'enfants justifiant la présence d'un instituteur n'existe plus. Un système de ramassage quotidien ou hebdomadaire permet la mobilité et le regroupement des enfants dans des classes de 20 à 25 élèves. Cette évolution est surtout perceptible dans les enseignements confessionnels, et, s'exerce d'abord au bénéfice des villages littoraux. Les îles Loyauté ne sont pas encore touchées par le phénomène, les villages insulaires étant en général plus vastes et plus peuplés que les tribus de Grande Terre.

La localisation des établissements du second degré répond à un souci de regroupement régional des effectifs scolaires. Koumac, Koné, Bourail, La Foa, Païta sur la côte Ouest, Houaïlou et Poindimié sur la côte Est, Wé et Saint-Joseph aux îles Loyauté, et surtout Nouméa sont les principaux centres. Nouméa, Bourail et Koumac pour l'enseignement public, la vallée de Houaïlou pour l'enseignement protestant, Païta et Bourail pour l'enseignement catholique sont les points d'ancrage les plus anciens de l'enseignement du second degré. A Wé, le collège public de Lifou n'a ouvert ses portes qu'en mars 1979, plusieurs années après le collège de l'alliance scolaire protestante. A l'inverse, l'alliance vient d'ouvrir au chef-lieu un lycée destiné à accueillir le second cycle des études secondaires. Jusque là, seuls le lycée La Pérouse pour l'enseignement public, et le lycée Blaise Pascal pour l'enseignement catholique assuraient cette formation. Les enseignements confessionnels cherchent plus aujourd'hui la complémentarité que la compétition ainsi qu'en témoigne leur centre commun

ATLAS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - PLANCHE 48

La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui dotée d'un enseignement moderne et complet dont les structures n'ont véritablement été mises en place qu'au début de ce siècle. Depuis 15 ans environ, l'essor a été décisif, servi par une intervention croissante de l'Etat dans le domaine des moyens.

Dans le domaine des contenus, l'autonomie du Territoire lui permet de définir librement les programmes de l'enseignement du premier degré, mais les instructions officielles du Ministère de l'Education servent de référence pour l'ensemble du système éducatif.

Les progrès rapides de l'enseignement public ont diminué la part des enseignements privés, hérités de l'action missionnaire, et qui furent longtemps prépondérants.

L'adaptation de la pédagogie à une situation de pluralisme ethnique, alors que le français n'est pas la langue maternelle d'une fraction importante des élèves tout en étant la seule langue de communication ; la croissance rapide des effectifs qui répond au dynamisme démographique ; la diversification des filières pour une meilleure adéquation aux besoins de l'économie territoriale ; le rattrapage des disparités régionales et l'égalisation des chances : tels sont les grands problèmes que l'éducation s'applique à résoudre. De leur solution dépend pour une large part l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

A partir des données statistiques disponibles pour 1979, la planche donne une image de la localisation des différents types d'établissements, et de la distribution dans l'espace, par catégories et par niveaux, des effectifs scolarisés.

L'historique de l'enseignement, les données qualitatives et prospectives de son fonctionnement, seront abordées successivement dans ce commentaire.

I. - HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

A. - Les débuts (1853-1899)

Ce sont les missionnaires, catholiques sur la Grande Terre, protestants aux îles Loyauté, qui s'attachèrent les premiers à donner l'instruction aux populations indigènes dans des conditions matérielles souvent précaires.

A Port-de-France, l'arrivée des premiers Européens et l'apparition de jeunes métis allaient créer rapidement un besoin. Le Gouverneur de la Colonie ouvrit officiellement la première école par une décision du 24 mai 1860.

L'une des premières préoccupations du contre-amiral Guillaïn, premier Gouverneur en titre, fut de jeter les bases d'un enseignement solide. Un des buts que s'était assigné ce remarquable administrateur était « d'approprier les jeunes naïvacks aux industries nouvelles les plus utiles dans une société naissante ».

On lui doit la fondation de la première école professionnelle destinée aux indigènes (arrêté du 24 août 1863), et d'autres écoles indigènes tant sur la Grande Terre qu'aux îles Loyauté (Lifou) entre 1862 et 1864.

Une réglementation précise fut édictée, destinée tant aux écoles publiques qu'aux écoles privées. Outre les matières traditionnelles, le programme des études faisait une large place à des notions pratiques d'agriculture, d'arpentage, de nivellement etc...

Jusqu'à la fin du siècle, le développement de l'enseignement fut parallèle aux progrès de la Colonie, tant à Nouméa que dans les centres de l'intérieur. Il devait toutefois être freiné aux îles Loyauté par les conflits entre protestants et catholiques.

L'événement le plus marquant de cette période fut la naissance d'un enseignement secondaire. Créé en 1881, transformé en collège colonial en 1885, le collège de Nouméa connu des débuts difficiles avant d'être pris en main, en 1889, par un Principal de grande valeur. Louis Flize devait, pendant près de 30 ans, susciter les réformes indispensables pour doter la colonie d'un enseignement secondaire adapté à ses besoins particuliers.

La Nouvelle-Calédonie possédait ainsi, à la fin du siècle, les éléments de base indispensables pour se doter d'une structure éducative cohérente et durable.

B. - La période de consolidation (1900-1965)

Cette période fut marquée par la modernisation et la généralisation de l'instruction. Jusqu'en 1909 l'instruction publique avait été directement rattachée au Secrétaire Colonial. L'enseignement devint alors un service distinct par un arrêté confiant les fonctions de Chef de Service, cumûlativement avec celles qu'il exerçait déjà, au Principal du collège colonial.

Le décret du 31 juillet 1910 instituait peu après le Brevet de Capacité Coloniale, donnant l'équivalence du Baccalauréat.

L'enseignement technique fut créé par les arrêtés du 28 décembre 1899 et du 15 septembre 1904 qui aménagèrent une section annexée au collège. Ce dernier, transféré dans une ancienne caserne d'artillerie du quartier « Bonnière », devint en 1913 le collège « La Pérouse ».

A partir de 1919, l'octroi de bourses d'enseignement supérieur allait sanctionner l'existence, dans la colonie, d'un cycle complet d'enseignement secondaire. La réglementation générale de l'enseignement primaire devait être définie par le décret du 22 mars 1919, toujours partiellement en vigueur, qui en constitua véritablement le texte organique. Certaines des dispositions de ce décret ouvraient de larges perspectives vers l'avenir (cours normaux, écoles primaires supérieures préfigurant les C. E. G. etc...). La réorganisation de l'enseignement indigène alla de pair avec ces efforts.

Après une expérience malheureuse à Lifou, de 1899 à 1909, une école de formation des moniteurs indigènes fut créée à Montravel en 1913.

Ces dispositions devaient être mises en application au cours de la période suivante jusqu'à ce que la Nouvelle-Calédonie devienne un Territoire autonome (1957). Les mesures les plus significatives datent des années cinquante. Elles concernent la formation des maîtres (Nouvelle Ecole des

moitié sur dans le « grand Nouméa ». Faiblement représenté à Maré, Lifou Houaïlou, l'enseignement catholique est absent de Koumac, Gomen, Voh, Pouembout, Moindou, Sarraméa et Bouloupari. La fédération protestante est bien représentée à Voh, Houaïlou et Ponérihoun. Pour sa part, l'alliance protestante n'est réellement influente que dans l'île de Lifou et à Houaïlou.

A l'inverse de ce qui se passe dans les zones contrôlées par l'église catholique, il n'y a pas en Grande Terre d'action éducative puissante de la part des églises évangéliques, dans les zones de foi protestante traditionnelle, exception faite de la vallée de Houaïlou, leur principal centre de rayonnement.

Au total, dix-huit communes sur trente-deux comptent plus de la moitié de leurs enfants inscrits dans un établissement de l'enseignement public. Son recrutement est en progression constante depuis quelques années, tant pour l'ensemble du Territoire que dans les différentes régions. Il reste minoritaire sur la côte Est.

Le tableau II donne un aperçu de l'évolution globale des effectifs de l'enseignement public et de l'enseignement privé au cours de la décennie écoulée.

Enseignement		Années		1970		1980		Accroissement en % sur 10 ans
		Effectifs	%	Effectifs	%			
Primaire	Public	13 062	53	22 668	66	73,54		
	Privé	11 614	47	11 613	34	0		
	Total	24 676	-	34 281	-	38,92		
Secondaire	Public	1 996	53	5 248	56	162,92		
	Privé	1 749	47	4 118	44	135,44		
	Total	3 745	-	9 366	-	150,09		
Technique	Public	981	73	2 836	72	189,09		
	Privé	365	27	1 125	28	208,21		
	Total	1 346	-	3 961	-	194,27		
Total	Public	16 029	54	30 752	65	91,73		
	Privé	13 728	46	16 856	35	22,78		
	Total	29 767	-	47 608	-	59,93		
Population totale de Nouvelle-Calédonie (estimation)		112 000		139 600		24,64		

Tableau II. - Evolution des effectifs scolaires et de la population totale de Nouvelle-Calédonie 1970-1980.

La création de nombreux internats visait à résoudre les problèmes matériels nés de l'isolement géographique dans un pays montagneux et à caractère d'archipel. Les internats n'hébergent en fait que 10 % des effectifs scolaires.

Les élèves mélanésiens sont largement majoritaires dans la plupart des internats de l'intérieur et des îles. Mais à Nouméa également, par suite du rôle de cette ville dans la diffusion de l'enseignement secondaire, Mélanésiens (43 %) et non-autochtones de l'intérieur sont nombreux dans les internats scolaires.

L'organisation scolaire en Nouvelle-Calédonie doit aujourd'hui faire face à de nombreuses contraintes d'ordre qualitatif qu'une simple planche de répartition ne peut révéler et qu'il faut maintenant évoquer.

III. - PROBLÈMES ET PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

A. - Une société en pleine mutation

La société néo-calédonienne a profondément évolué au cours de la dernière décennie.

Quelques faits significatifs en témoignent et peuvent servir de repères. Le nouveau statut d'autonomie du Territoire, défini par la loi de décembre 1976, a conduit à une redistribution des compétences respectives de l'Etat et du Territoire (planche 46). Les autorités élues ont cherché à défendre, voire accroître, les prérogatives attribuées à la collectivité territoriale; témoin, parmi les amendements au statut du Territoire votés en 1979, celui permettant l'application la plus large du système des conventions avec l'Etat dont l'enseignement primaire public doit bénéficier dès 1980.

La crise du nickel a conduit les responsables du Territoire à rechercher un nouvel équilibre économique fondé sur le redéploiement des activités, en redonnant sa place à l'agriculture dont le potentiel est mal utilisé et en favorisant l'industrie touristique (planches 39, 43).

En février 1979, l'Assemblée territoriale a voté, sur proposition du Secrétaire d'Etat au DOM-TOM, le Plan de Développement Economique et Social à Long Terme pour la Nouvelle-Calédonie. Dans son chapitre 22, ce plan, largement diffusé, donne les axes des efforts à conduire en matière d'enseignement: « diversifier, adapter, moderniser le système de l'éducation et de la formation professionnelle, en tenant compte des diversités ethniques ».

Le développement de la politique de promotion mélanésienne s'est concrétisé par la création de la « Commission de la Promotion Mélanésienne », et un certain nombre d'actions culturelles en faveur des Mélanésiens et plus généralement des non-francophones du Territoire.

L'intégration du fait culturel mélanésien s'exprime en particulier par l'intensification des études portant sur les langues vernaculaires, la participation du Territoire au « Festival des Arts Océaniens », la création d'un « Institut Culturel Mélanésien » chargé de la conservation du patrimoine représenté par la tradition orale.

L'adaptation de l'outil éducatif à cette situation nouvelle n'a été rendue possible que par l'accroissement rapide de la prise en charge par l'Etat.

La loi de décembre 1976 a confirmé à celui-ci la responsabilité de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, au Territoire celle de l'enseignement élémentaire et pré-scolaire. Depuis 1978, l'enseignement privé, qui était jusqu'à cette date à la charge intégrale du Territoire, bénéficie des dispositions de la loi de décembre 1959, sur les relations entre l'Etat et les établissements privés.

Ces interventions directes ou indirectes (aide apportée à la rémunération des personnels de l'enseignement primaire territorial, crédits pour les constructions scolaires et le ramassage des élèves), portent aujourd'hui la participation de l'Etat (Ministère de l'Education) à plus de 75 % des 8 milliards et demi de Francs CFP environ consacrés en 1980 à l'enseignement en Nouvelle-Calédonie; en comparaison, le budget global du Territoire s'élève pour la même année à un peu moins de 18 milliards.

L'aide de la Métropole a permis au Territoire de se doter d'un appareil éducatif de plus en plus proche de celui des Départements d'Outre-Mer et qui se distingue de ce fait des systèmes éducatifs souvent rudimentaires de la plupart des autres Etats et Territoires insulaires du Pacifique méridional.

Une des principales difficultés qu'a dû surmonter l'enseignement est celle de la diversité ethnique et linguistique des élèves. Les résultats aux examens laissent encore apparaître un léger décalage dans le pourcentage de réussite entre les élèves d'origine européenne et les élèves non-francophones, à l'exception des Asiatiques. Cet écart est en train de se combler.

La distorsion, qui se produisait autrefois dès l'entrée en 6^e (23 % seulement des Mélanésiens en 6^e en 1970) se situe désormais au-delà du cycle des collèges. Pourtant, à l'exception des Asiatiques, les non-francophones restent peu nombreux dans le cycle long conduisant au Baccalauréat. Dans la plupart des cas, c'est pour n'avoir pas réussi à maîtriser les problèmes de langue et à combler les handicaps initiaux qui en découlent et auxquels peuvent se joindre des handicaps sociaux. Une évolution favorable paraît toutefois se dessiner, car le pourcentage des non-francophones parmi les élèves reçus aux examens du secondaire augmente rapidement (les élèves mélanésiens fournissent 19 % de tous les diplômés en 1980). D'autre part, fait plus significatif, les élèves mélanésiens représentent aujourd'hui près de 40 % de l'ensemble des élèves de 6^e, proportion voisine de la part des Mélanésiens dans la population totale du Territoire.

Ces retards, en passe d'être effacés au niveau de l'entrée dans les collèges, sont en voie de comblement au niveau de la 3^e où les élèves mélanésiens obtiennent 23 % de l'ensemble des B. E. P. C. Toutefois, malgré les efforts consentis depuis deux ans en matière de pédagogie de soutien et l'assouplissement des procédures d'orientation, ce problème reste préoccupant dans le second cycle long où Mélanésiens, Wallisiens et Futuniens ne produisent pas un nombre suffisant de bacheliers au regard de leur part dans la population du Territoire. De là l'orientation des efforts actuels.

B. - Les perspectives d'avenir de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie

1. - Les grandes priorités

L'adaptation de l'appareil éducatif au milieu calédonien est la première des priorités.

L'amélioration de la qualité du personnel est recherchée, avec le souci d'une promotion des maîtres appartenant aux groupes ethniques jusqu'ici défavorisés et celui de la « régionalisation » des programmes, en référence permanente aux instructions officielles du Ministère de l'Education. Le recrutement des moniteurs titulaires du Certificat d'Etudes Primaires a cessé dès 1966 dans l'enseignement public.

De 1976 à 1981, le nombre des normaliens recrutés annuellement est passé de 30 à 78 tandis que le niveau de qualification initial voyait passer les titulaires du Baccalauréat de la moitié de l'effectif aux trois quarts.

Parralèlement, l'organisation de stages de formation à l'Ecole Normale et de cours par correspondance permettait de qualifier et de titulariser un grand nombre de remplaçants grâce au C. A. P. (Certificat d'Aptitude Pédagogique) ou au C. E. A. P. (Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique), examen professionnel local.

Malgré ces efforts, on peut prévoir que 190 classes sur 1 025 ouvertes seront encore, en 1981, tenues par des instituteurs remplaçants dont le niveau moyen de formation est, il est vrai, nettement supérieur à ce qu'il était en 1970.

Pour régionaliser au maximum le recrutement du corps enseignant, en permettant notamment une promotion plus large des jeunes Mélanésiens, les autorités locales ont mis en place, à partir de 1980, un centre de formation qui permet à de jeunes boursiers de préparer dans d'excellentes conditions à la fois le B. E. et le concours d'entrée correspondant de l'Ecole Normale, avec la possibilité d'accéder plus tard, après l'obtention du C. A. P., à la catégorie des instituteurs titulaires.

Pour supprimer progressivement les différences de qualification notables qui existaient entre le personnel de Nouméa et celui de la « brousse » et des îles, et conformément à la volonté des élus et des organisations syndicales, le Vice-Rectorat a instauré pour les normaliens et les remplaçants « stagiaires » un système de nomination automatique des 4/5^e d'entre eux sur une liste de postes définie en fonction des besoins du service.

Dans le domaine des sciences humaines et des sciences de la terre, le C. T. R. D. P. (Centre Territorial de Recherche et de Documentation Pédagogiques) contribue à l'effort d'adaptation par ses publications qui devraient être prochainement diffusées en Métropole, en liaison avec le C. N. D. P. (Centre National de Documentation Pédagogique), à Paris. Dans l'enseignement élémentaire, cet effort porte d'une part sur les disciplines d'éveil et d'autre part sur la méthode d'apprentissage du français pour les non-francophones. S'inspirant de méthodes depuis longtemps éprouvées, les chercheurs du C. T. R. D. P. tentent de mettre au point une méthode spécifiquement calédonienne d'apprentissage du français. L'adoption généralisée de cette méthode pourrait se faire à partir des années 1983-1984.

Parallèlement, la reconnaissance du fait culturel mélanésien passant par une meilleure connaissance des langues vernaculaires et leur sauvegarde, le « département des langues océaniques » du C. T. R. D. P. prépare des ouvrages pour l'apprentissage de certaines de ces langues, dont l'enseignement expérimental facultatif doit commencer dans les collèges de Nouméa en 1981. Dans l'esprit de la loi Deixonne, cet enseignement pourrait être officialisé et ces langues autorisées comme discipline facultative au Baccalauréat à compter de 1985.

Simultanément, des expériences pédagogiques sont programmées dans les écoles maternelles pilotes, pour que l'utilisation judicieuse des langues mélanésiennes permette une plus rapide adaptation au système éducatif actuel et par voie de conséquence, une amélioration dans l'apprentissage du français.

La démocratisation de l'enseignement est recherchée par ailleurs à travers les mesures suivantes:

- une politique ambitieuse de construction de maternelles pour scolariser les enfants le plus tôt possible dans les tribus isolées.

- la scolarisation des enfants de 14 à 16 ans, qui ne pouvaient jusqu'à présent trouver place dans le système éducatif du secondaire s'effectue conjointement dans les C. T. P. (Classes Terminales Pratiques) de l'enseignement primaire, les C. P. V. (Classes Préparatoires à la Vie) de l'enseignement catholique et encore un certain nombre de classes de Fin d'Etudes. Les annexes de LEP (ALEP) permettront d'offrir aux élèves de 14 à 16 ans un enseignement pratique et polyvalent tourné vers les besoins et les activités des populations locales. Le nombre des élèves scolarisés dans les ALEP devait être de 400 en 1980 et doubler l'année suivante. L'Assemblée territoriale étudie actuellement l'extension à 16 ans de l'âge de la scolarité obligatoire.

- le développement de l'enseignement spécialisé. En quelques années le Territoire a doublé le nombre des classes de perfectionnement complétées par les G. A. P. P. (Groupes d'Aide Psychopédagogique) (1979) et par les S. E. S. (Sections d'Enseignement Spécialisé) (1981).

- une pédagogie de soutien visant essentiellement à diminuer les redoublements, particulièrement nombreux jusque-là au cours préparatoire et en 6^e, surtout parmi les élèves non-francophones.

Enfin le Ministère de l'Education a contribué de manière importante à la diversification des activités et à la relance de certains secteurs économiques, agricole et touristique notamment, par des formations adaptées à des activités créatrices d'emplois.

2. - Les obstacles et les besoins

Après une période faste de 1972 à 1979, au cours de laquelle ont été inaugurés 6 collèges, 6 ateliers, 1 LEP et 2 internats, les années 1979 et 1980 ont été marquées par l'arrêt total des constructions scolaires de l'Etat.

A la suite de la signature de l'autorisation de programme de la première tranche du campus scolaire technique de l'île Nou en novembre 1980, les constructions, notamment de collèges et d'ateliers dans l'intérieur, devraient pouvoir reprendre pour suivre le rythme d'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire. Cependant, l'insuffisance des capacités d'accueil et le déficit important en postes budgétaires laissent prévoir pour les années 1981 à 1983 une situation difficile pour les collèges et ALEP.

Malgré l'augmentation sensible de sa capacité de formation, l'Ecole Normale ne peut pas améliorer assez vite la qualification du personnel, qui restera pour quelques années encore très inégale hors de Nouméa.

Le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) territorial devra réactualiser ses procédures d'évaluation par tests pour tenir compte des données ethno-linguistiques et des acquis scientifiques récents dans ce domaine. Le Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, à la fois service d'Etat et service Territorial, doit œuvrer en liaison permanente avec un exécutif et un législatif responsables de l'élaboration et de l'application de toute une réglementation locale.

La création d'un C. R. D. P. d'Etat, depuis longtemps souhaitée, devrait aussi conduire à une utilisation plus intensive de la radio et de la télévision scolaire pour une meilleure diffusion du français et peut-être pour un enseignement programmé destiné aux débutants. A cet égard, un émetteur de 100 M/Hz permettrait de proposer à certaines heures et sur une fréquence particulière, des émissions de vulgarisation et d'enseignement du français aux populations de Nouvelle-Calédonie et des Etats voisins.

La création d'un Institut Universitaire préparant au premier cycle des études supérieures de Lettres, de Droit, et de Sciences, grâce au support pédagogique d'une université de Métropole, permettrait d'accélérer la qualification et la promotion des personnels locaux: par exemple par la création d'un Centre de Formation de P. E. G. C. et le passage à trois ans de la formation des normaliens.

Pour assurer la place de la France dans le concert des nations du sud du Pacifique, il apparaît de plus en plus urgent, aux autorités locales, qu'un établissement universitaire soit officiellement implanté en Nouvelle-Calédonie.

R. BRUEL
Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances

J.-P. DOUMENGE
CEGET-CNRS

Orientation bibliographique

GRANGE (P.) - 1973. L'enseignement public en Nouvelle-Calédonie. Nouméa, 61 p., annexes, multigr.

Secrétariat aux DOM-TOM. - 1979. Un plan de développement économique et social pour la Nouvelle-Calédonie. Nouméa. Impr. Réunion, 111 p.

Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie. - Rapport annuel.

Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie. - Statistiques générales.

Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie. - Statistiques des examens.

EDUCATION IN NEW CALEDONIA

Today New Caledonia possesses a modern comprehensive education system which has been aided in its recent development by increasing state aid.

By comparison with the private education system, public institutions play an ever larger role. Education has to adapt to the Territory's ethnical pluralism and meet its special needs.

I. - A historical account of education in New Caledonia

The first to spread education in New Caledonia were the Catholic and Protestant missionaries, but colonization also saw the development of a public education system which mainly diversified after the beginning of this century. During the last 15 years, the number of pupils has grown rapidly creating needs which have forced up Territorial and State aid too. Since 1965 the unprecedented efforts of both supervising authorities have produced spectacular results.

II. - The distribution of establishments and pupils

The distribution of primary schools reflects that of the population fairly accurately.

If the role of religious schools dominates in 7 of the main island "communes" (districts) and the Loyalty Islands, public schools on the other hand are bigger and receive larger numbers of pupils. The same is true for technical and secondary institutions which, along with the embryonic higher education system nonetheless favour Noumea by their localization.

The number of pupils (46,033 in 1979) has doubled in 15 years. More than half this number are in the urban zone around the Territory's capital. Noumea and some of the better equipped secondary centres (La Foa, Koné, Houaïlou, Païta, Bourail) accept pupils from other districts in their secondary schools. The ethnical divisions, which vary according to the region, show a predominance of Melanesian pupils (44% of the total). Europeans come next with 34%; Polynesians make up 14% and Asians 6%. At a broad estimate the agglomeration of Noumea regroups more than 3/4 of European student, 9/10 of Polynesians and less than 1/3 of Melanesians.

Public schools, ever on the upward trend, receive 64% of pupils; Catholic schools 29%. Protestant schools 7%. The latter are mainly situated on the east coast of the main island and in the Loyalty Islands.

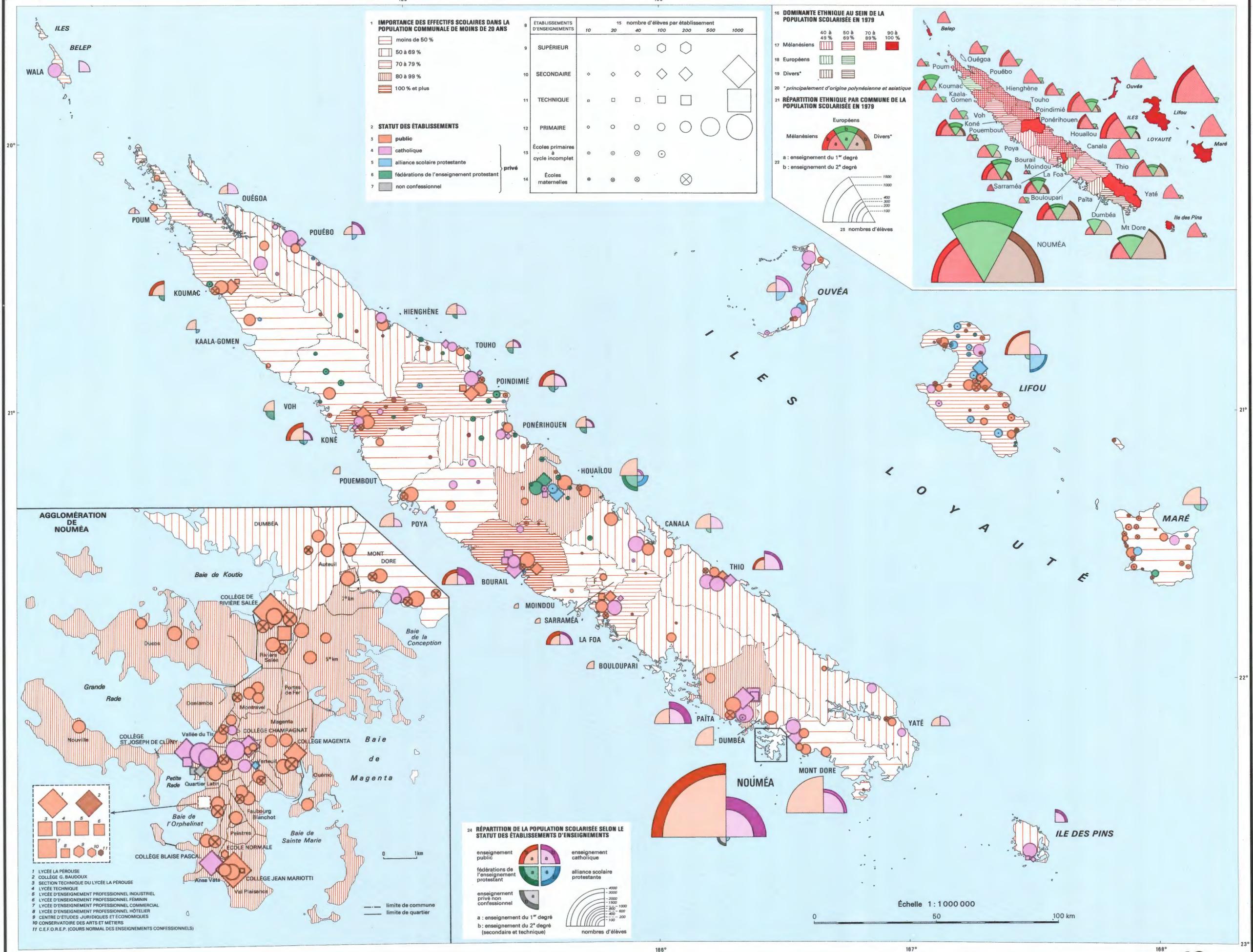
III. - The problems and prospects of education in New Caledonia

The rapid changes taking place in the Territory's society, against a background of serious crisis following a period of economic boom, force the authorities to adapt education to new needs and integrate the Melanesian cultural identity more closely. The direct and indirect taking over by the State of a large part of the education system has provided the means of implementing this policy. The growing integration of non-french speaking pupils at all levels of the system underlines the efforts made towards adapting. These efforts are also visible in the domain of teacher-training, pedagogy and linguistics (both in so far as improving the knowledge of French is concerned as well as in introducing vernacular languages) and in the closer adaptation of education to the practical needs of the population.

Due to the rate at which needs are increasing, the future of education in the Territory and its influence in the region depend on the continuity of progress in infrastructures, equipment and staff.

KEY

- 1 Importance of the school population under 20 in the district ('commune')
- 2 Status of the educational institution
- 3 Public education
- 4 Catholic school
- 5 "Alliance scolaire de l'Eglise Evangélique" (Protestant)
- 6 "Federation de l'Enseignement libre protestant" (Protestant) } Private
- 7 Non-denominational
- 8 Educational institutions
- 9 Higher education
- 10 Secondary education
- 11 Technical education
- 12 Elementary education
- 13 Elementary schools with incomplete grades
- 14 Infant schools
- 15 Number of pupils per institution
- 16 Ethnic predominance among the pupils in 1979
- 17 Melanesians
- 18 Europeans
- 19 Variou
- 20 Mainly of Polynesian and Asiatic origin
- 21 Ethnic distribution of the pupils per commune in 1979
- 22 a: primary education
- 23 b: secondary education
- 24 Number of pupils
- 25 Distribution of the pupils according to the status of the educational institutions



1 IMPORTANCE DES EFFECTIFS SCOLAIRES DANS LA POPULATION COMMUNALE DE MOINS DE 20 ANS

- moins de 50 %
- 50 à 69 %
- 70 à 79 %
- 80 à 99 %
- 100 % et plus

2 STATUT DES ÉTABLISSEMENTS

- public
- catholique
- alliance scolaire protestante
- fédérations de l'enseignement protestant
- non confessionnel

8 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS	15 nombre d'élèves par établissement						
	10	20	40	100	200	500	1000
9 SUPÉRIEUR	○	○	○	○	○	○	○
10 SECONDAIRE	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
11 TECHNIQUE	◻	◻	◻	◻	◻	◻	◻
12 PRIMAIRE	○	○	○	○	○	○	○
13 Écoles primaires à cycle incomplet	○	○	○	○	○	○	○
14 Écoles maternelles	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗

16 DOMINANTE ETHNIQUE AU SEIN DE LA POPULATION SCOLARISÉE EN 1979

- 40 à 49 %
- 50 à 69 %
- 70 à 79 %
- 80 à 89 %
- 90 à 100 %

21 RÉPARTITION ETHNIQUE PAR COMMUNE DE LA POPULATION SCOLARISÉE EN 1979

* principalement d'origine polynésienne et asiatique

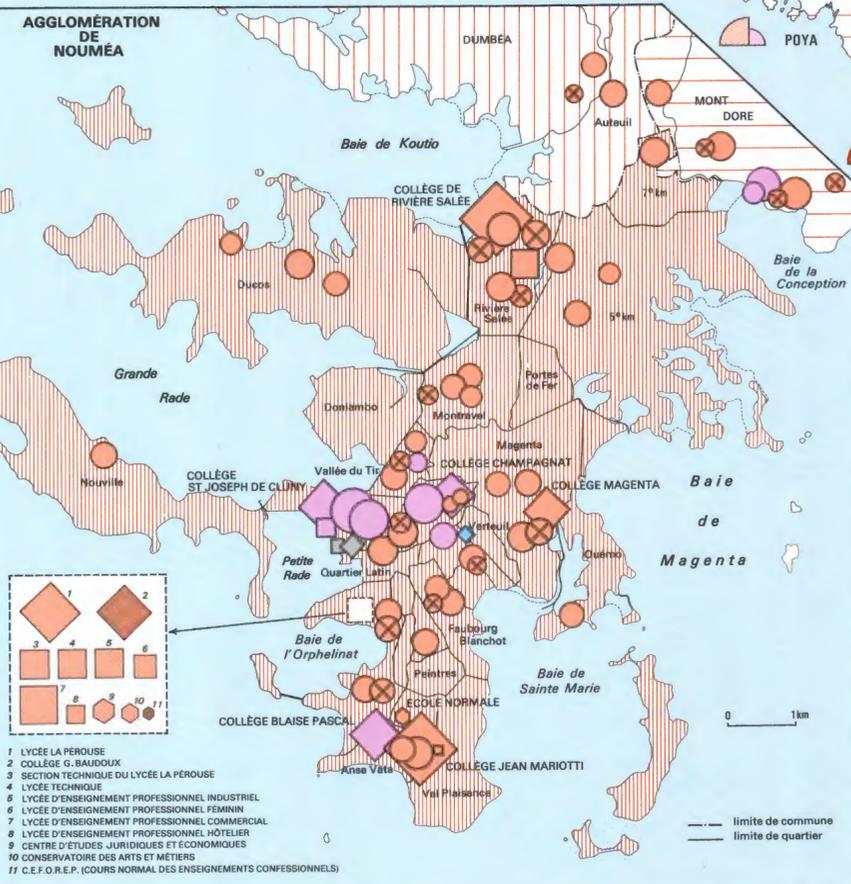
Européens

Mélanésiens

Divers*

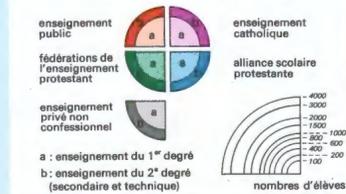
a : enseignement du 1^{er} degré

b : enseignement du 2^e degré



- 1 LYCÉE LA PÉROUSE
- 2 COLLÈGE G. BAUDOIX
- 3 SECTION TECHNIQUE DU LYCÉE LA PÉROUSE
- 4 LYCÉE TECHNIQUE
- 5 LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INDUSTRIEL
- 6 LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FÉMININ
- 7 LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COMMERCIAL
- 8 LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL HÔTELER
- 9 CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES
- 10 CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS
- 11 C.E.F.O.R.E.P. (COURS NORMAL DES ENSEIGNEMENTS CONFESSIONNELS)

24 RÉPARTITION DE LA POPULATION SCOLARISÉE SELON LE STATUT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS

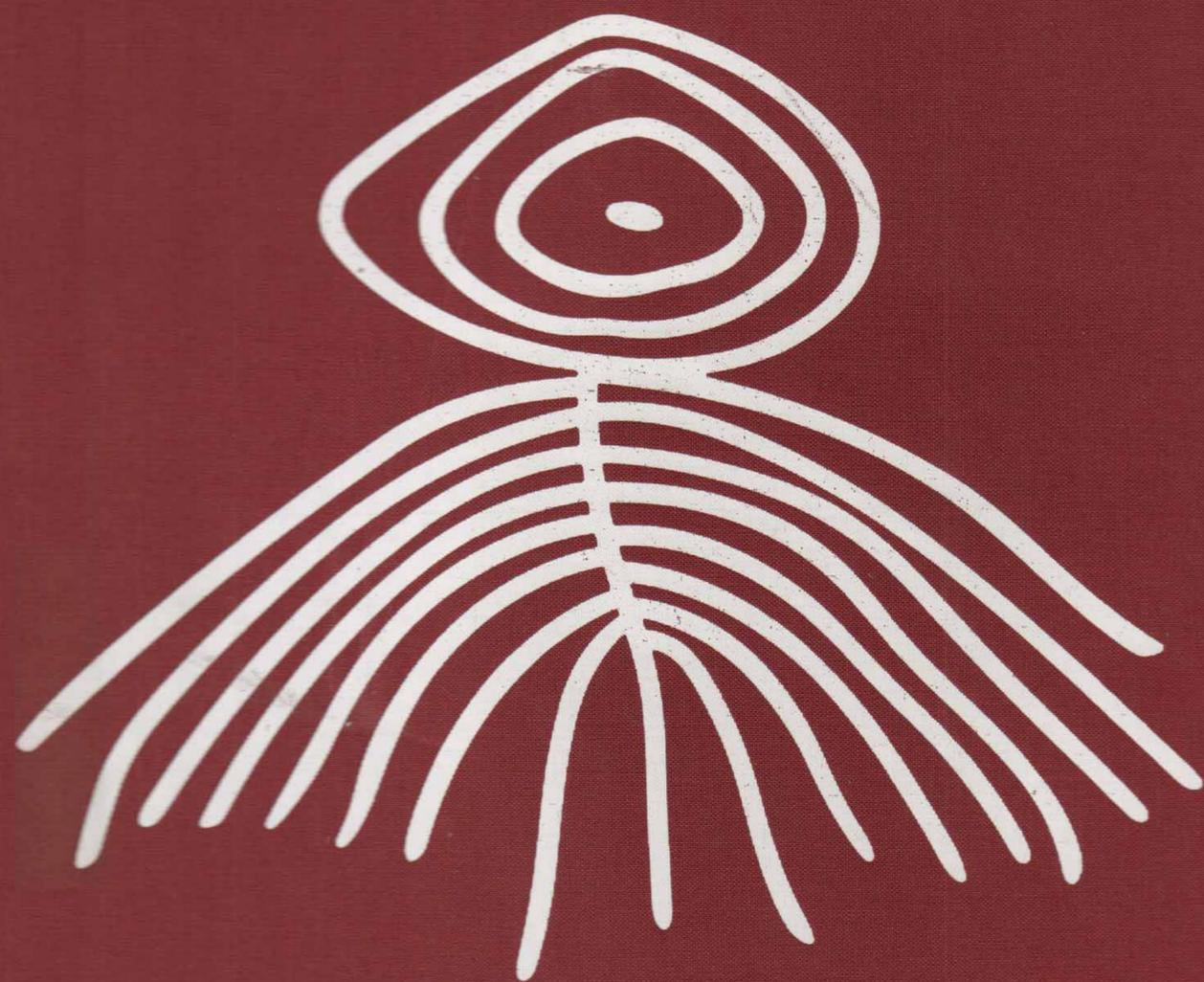


a : enseignement du 1^{er} degré

b : enseignement du 2^e degré (secondaire et technique)

Échelle 1 : 1 000 000

0 50 100 km



ATLAS
de la
nouvelle
CALEDONIE
et
dépendances



© *ORSTOM* - 1981 - *RÉIMPRESSION 1983*

ISBN 2-7099-0601-5

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

Direction générale : 24, rue Bayard, 75008 Paris - France

Service des Editions : 70-74, route d'Aulnay, 93140 Bondy - France

Centre de Nouméa : Boite Postale n° A 5, Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie

rédaction de l'atlas

Direction scientifique

Alain HUETZ de LEMPS
Professeur de Géographie à l'Université de Bordeaux III

Michel LEGAND
Inspecteur Général de Recherches
Délégué Général de l'ORSTOM pour le Pacifique Sud

Gilles SAUTTER
Membre du Comité Technique de l'ORSTOM
Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Jean SEVERAC
Directeur Général adjoint honoraire de l'ORSTOM

Coordination générale

Gilles SAUTTER
Membre du Comité Technique de l'ORSTOM
Professeur de Géographie à l'Université de Paris I

Conseil scientifique permanent Conception - Réalisation

Benoît ANTHEAUME Géographe, ORSTOM
Jean COMBROUX Ingénieur cartographe, ORSTOM
Jean-Paul DUBOIS Géographe, ORSTOM
Jean-François DUPON Géographe, ORSTOM
Danielle LAIDET Cartographe-géographe, ORSTOM

Secrétariat scientifique

Jean-Paul DUCHEMIN Géographe, ORSTOM
André FRANQUEVILLE Géographe, ORSTOM

Auteurs

ANTHEAUME Benoît Géographe, ORSTOM
BAUDUIN Daniel Hydrologue, ORSTOM
BENSA Alban Ethnologue, Université de Paris V-CNRS
BEUSTES Pierre Service Topographique
BONNEMAISON Joël Géographe, ORSTOM
BOURRET Dominique Botaniste, ORSTOM
BRUEL Roland Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie
BRUNEL Jean-Pierre Hydrologue, ORSTOM
CHARPIN Max Médecin Général
DANDONNEAU Yves Océanographe, ORSTOM
DANIEL Jacques Géologue, ORSTOM
DEBENAY Jean-Pierre Professeur agrégé du second degré
DONGUY Jean-René Océanographe, ORSTOM

DOUMENGE Jean-Pierre Géographe, CEGET-CNRS
DUBOIS Jean-Paul Géographe, ORSTOM
DUGAS François Géologue, ORSTOM
DUPON Jean-François Géographe, ORSTOM
DUPONT Jacques Géologue, ORSTOM
FAGES Jean Géographe, ORSTOM
FARRUGIA Roland Médecin en chef
FAURE Jean-Luc Université Bordeaux III
FOURMANOIR Pierre Océanographe, ORSTOM
FRIMIGACCI Daniel Archéologue, ORSTOM-CNRS
GUIART Jean Ethnologue, Musée de l'Homme
HENIN Christian Océanographe, ORSTOM
ILTIS Jacques Géomorphologue, ORSTOM
ITIER Françoise Géographe, Université Bordeaux III

JAFFRE Tanguy Botaniste, ORSTOM
JEGAT Jean-Pierre Service des Mines
KOHLER Jean-Marie Sociologue, ORSTOM
LAPOUILLE André Géophysicien, ORSTOM
LATHAM Marc Pédologue, ORSTOM
LE GONIDEC Georges Médecin en chef
MAC KEE Hugh S. Botaniste, CNRS
MAGNIER Yves Océanographe, ORSTOM
MAITRE Jean-Pierre Archéologue, ORSTOM-CNRS
MISSEGUE François Géophysicien, ORSTOM
MORAT Philippe Botaniste, ORSTOM
PARIS Jean-Pierre Géologue, BRGM
PISIER Georges Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie

RECY Jacques Géologue, ORSTOM
RIVIERRE Jean-Claude Linguiste, CNRS
ROUGERIE Francis Océanographe, ORSTOM
ROUX Jean-Claude Géographe, ORSTOM
SAUSSOL Alain Géographe, Université Paul Valéry - Montpellier
SOMNY Jean-Marie Service de Législation et des Etudes
TALON Bernard Service des Mines
VEILLON Jean-Marie Botaniste, ORSTOM
ZELDINE Georges Médecin en chef

EQUIPE GEOLOGIE-GEOPHYSIQUE ORSTOM
SERVICE HYDROLOGIQUE ORSTOM
SERVICE METEOROLOGIQUE Nouvelle-Calédonie

Réalisation technique

Cartes

ARQUIER Michel
DANARD Michel
DAUPELOUP Jean
GOULIN Daniel
HARDY Bernard
LAMOLERE Philippe
LE CORRE Marika
LE ROUGET Georges
MEUNIER François
PELLETIER Françoise
PENVERN Yves
RIBERE Philippe
ROUSSEAU Marie-Christine
SALADIN Odette
SEGUIN Lucien

Jean COMBROUX
Chef du Service Cartographique de l'ORSTOM

Danielle LAIDET
Cartographe-géographe, ORSTOM

Commentaires

DUPON Jean-François
RUINEAU Bernard

DAYDE Colette
DESARD Yolande
DEYBER Mireille
DUGNAS Edwina
FORREST Judith
HEBERT Josette